



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lois de financement de la sécurité sociale

Question écrite n° 52558

### Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les suites qu'elle compte donner à la recommandation de la Cour des comptes conséquemment à ses contrôles sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale (LFSS), à destination de l'État et, pour ce qui les concerne, aux régimes d'assurance maladie, en l'espèce réglementer la procédure d'agrément des logiciels d'officine.

### Texte de la réponse

Le rapport de la Cour des comptes de septembre 2008 analyse dans son chapitre VII l'accès en ligne aux dossiers médicaux et notamment le dossier pharmaceutique mis en oeuvre par le Conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP). La Cour relève que « l'hétérogénéité des postes de travail des officines et de leurs niveaux de sécurité crée un risque élevé, le CNOP ne disposant pas d'une capacité d'agrément ». Cette observation que le ministère partage a été suivie d'effet puisque la Haute Autorité de santé et l'ordre national des pharmaciens ont signé le 15 octobre 2009 une convention de partenariat visant à l'élaboration d'une procédure de certification des logiciels de dispensation en officine ». Cette convention fait suite à la publication par l'ordre en avril 2008 d'une charte qualité pour les logiciels à usage de l'exercice officinal. Elle répond donc aux observations de la Cour des comptes pour une réglementation de la procédure d'agrément des logiciels utilisés en officine. Il est prévu que la procédure de certification définisse les exigences fonctionnelles des logiciels d'aide à la dispensation, pour qu'ils « utilisent de façon optimale les données métiers du dossier pharmaceutique et renforcent ainsi la sécurité de la dispensation », et qu'ils permettent aux pharmaciens « d'être conformes aux évolutions réglementaires concernant la dispensation des médicaments ».

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52558

**Rubrique :** Finances publiques

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 juin 2009, page 5786

**Réponse publiée le :** 23 août 2011, page 9232